

Justice : à 80 ans, le dernier conciliateur du Sud-Manche attend ses nouveaux confrères

Dans le Sud-Manche, Georges Née est depuis quelques mois le seul conciliateur de justice en activité. Il nous explique son rôle et son engagement.

La Gazette de la Manche, édition du 8 novembre 2017



Le Sud-Manche ne compte plus qu'un seul conciliateur, contre quatre en début d'année 2017, alors que ses prérogatives s'agrandissent. (©La Gazette de la Manche)

Depuis quand êtes-vous conciliateur et quel est votre rôle ?

Je suis conciliateur depuis 18 ans pour le territoire qui est du ressort du tribunal d'Avranches. J'ai voulu m'engager comme conciliateur pour être utile à la société, au début de ma retraite. La conciliation a une valeur juridique et est gratuite. Contrairement à la médiation qui est payante et n'a aucune valeur judiciaire. Nous traitons toutes affaires de droit privé : loyers en retard, problèmes avec un bailleur, voisinage, droits de passage ou de bornage... C'est extrêmement vaste mais nous ne traitons pas les divorces ou un conflit avec l'administration qui est l'affaire du défenseur des droits. Depuis le

1er janvier, notre rôle a évolué puisque les affaires civiles pour un litige de moins de 4 000 € passent forcément par le conciliateur.

Les élus d'Avranches veulent sauver les audiences foraines

Face à la menace de la disparition des audiences foraines du tribunal de grande instance de Coutances à Avranches, des élus ont voté une motion pour les garder, le 25 septembre.

Comment aboutissent les conciliations ?

Dans 90 % des cas, la conciliation règle le problème, soit parce qu'il y a un accord, soit parce que le litige tombe à l'eau. Un accord engage les parties car il n'y a aucune procédure d'appel possible. Mon rôle est de relativiser les choses en ne prenant parti pour personne. Un adage dit qu'il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès.

Vous êtes aujourd'hui le seul conciliateur du Sud-Manche ?

Nous sommes normalement cinq et nous étions quatre au début de l'année. Mais je

suis aujourd'hui seul pour le Sud-Manche. Les trois autres conciliateurs ont arrêté pour raisons personnelles. Nous sommes en recrutement actuellement. Mais il faut six mois pour devenir conciliateur, le temps de mener une enquête judiciaire sur la personne candidate et pour assurer sa formation.

Quelle charge de travail représente ce rôle ?

L'obligation de voir un conciliateur pour certains litiges me donne beaucoup plus de travail. Aujourd'hui, cela m'occupe environ 30 heures par semaine, entre les dossiers à traiter, les courriers et ma présence au tribunal. J'espère que l'on va trouver quelqu'un pour m'aider.

Comment a évolué votre mission en 18 ans ?

En 18 ans, les litiges sont toujours les mêmes. Par contre, l'évolution de la

législation complexifie la mission. Par exemple, avec le nombre d'opérateurs Internet sur le marché aujourd'hui, c'est beaucoup plus complexe pour les problèmes de communication.

Pensez-vous arrêter ?

C'est une activité très enrichissante où je suis en contact avec des personnes de tous niveaux, de bonne foi ou non. J'ai aujourd'hui 80 ans et je pense m'arrêter en 2020. J'aurai alors 83 ans et il sera temps de penser à autre chose.

Permanences du conciliateur de justice dès 9 h 30, chaque premier samedi du mois à la mairie de Ducey, chaque premier mardi à la mairie de Pontorson, le troisième lundi à la mairie de Saint-James et le quatrième mercredi au pôle territorial de Saint-Hilaire.